



Pour diffusion immédiate

Les pharmaciens des établissements de santé du Québec présentent leurs recommandations sur le projet de Loi 98 modifiant la Loi sur l'assurance médicaments

L'A.P.E.S. propose l'établissement d'une politique du médicament

(Montréal, le 30 mai 2002) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) propose que le Québec se dote d'une véritable politique du médicament afin que le présent exercice de contrôle des coûts des médicaments ne repose pas uniquement sur la simple analyse du comportement de l'enveloppe budgétaire mais considère aussi les retombées économiques favorables de leur utilisation dans le système de santé. Selon l'A.P.E.S., cette façon de faire pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé des individus et s'avérer très coûteuse pour la société.

Établissement d'une politique du médicament

« L'établissement d'une politique du médicament donnerait une vision globale et intégrée dans la recherche d'un équilibre entre un contrôle efficace du coût des médicaments et une accessibilité raisonnable et équitable aux médicaments et aux services pharmaceutiques », a déclaré la présidente de l'A.P.E.S., madame Linda Vaillant. « Sans cadre de référence précis, a-t-elle ajouté, les pressions politiques et économiques prendront rapidement le pas sur cet acquis social précieux que représente notre régime général d'assurance médicaments pour les Québécois. »

Selon l'A.P.E.S., les médicaments contribuent, lorsque bien utilisés, au maintien ou au rétablissement de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Ils peuvent aussi générer des économies dans les autres composantes du système de santé. Devenus des outils thérapeutiques de premier choix, les médicaments sont aujourd'hui plus puissants et efficaces, plus sélectifs et plus simples à utiliser, mais plus coûteux aussi. À cela s'ajoutent les besoins croissants de la population pour les médicaments. Il en résulte donc une augmentation importante et continue des dépenses en médicaments, et cela autant en officines privées que dans les établissements publics de santé.

À cet égard, l'A.P.E.S. a souligné que la croissance des coûts des médicaments a été plus faible en établissement de santé que dans le régime général d'assurance médicaments et ce, malgré l'introduction de médicaments hautement coûteux et spécialisés dans les hôpitaux. À la lumière des compétences des pharmaciens d'établissement en la matière, l'A.P.E.S. trouve que le ministère fait preuve d'un optimisme exagéré en évaluant l'ampleur des économies à 90 millions de dollars dès l'exercice 2002-2003.

Création du Conseil de médicament

« Les conditions d'accès aux médicaments ont un impact important sur la santé de la population, de même que sur l'organisation et sur les coûts des services de santé », a poursuivi Linda Vaillant. « Nous considérons qu'il n'est pas souhaitable de confier à des instances non élues les arbitrages que soulèveront les nouveaux critères d'inscription des médicaments à la liste. Le nouveau Conseil du médicament sera appelé à faire des choix qui auront un impact sur l'allocation des ressources de l'État. Dans un système public, la fixation d'un cadre de référence dans lequel ces choix s'inscrivent doit être politique. Il nous faut donc manifestement une politique du médicament au Québec », a-t-elle conclu.

Hausse de la contribution des usagers

Par ailleurs, sur le plan d'une hausse éventuelle de la contribution des usagers au point de service, l'A.P.E.S. recommande d'aborder cette question avec discernement. Dans les faits, une hausse des contributions tend à réduire la consommation des médicaments pertinents aussi bien que de ceux qui ne le sont pas. De plus, comme ces hausses n'ont pas la même incidence financière sur tous les usagers, elles peuvent introduire de l'iniquité dans le système en imposant un fardeau plus important aux ménages les plus pauvres. L'A.P.E.S. estime dans les circonstances qu'il ne faudrait pas atteindre, en modifiant de nouveau les paramètres de contribution, le point de rupture pour plusieurs catégories d'usagers qui avait été constaté lors du lancement du nouveau régime de médicaments.

Ligne Info-médicament

Depuis quelques années, l'A.P.E.S. fait la promotion de la mise en place d'un service téléphonique d'information sur les médicaments. L'objectif visé est de rendre accessibles des renseignements objectifs sur les médicaments. L'industrie pharmaceutique a bien compris l'efficacité de ces mesures et a mis sur pied nombre de ces services de renseignements téléphoniques. Or, on sait que la publicité directe au patient a un impact sur la prescription des médicaments. Un service téléphonique d'information sur les médicaments, à l'instar d'*Info-santé*, pourrait constituer un contrepoids aux stratégies des entreprises pharmaceutiques en matière d'opération directe de commercialisation auprès des consommateurs.

D'ailleurs, la population québécoise a exprimé son avis sur la pertinence d'offrir un tel service. En mai 2002, un sondage CROP indiquait que 72 % des personnes consultées étaient favorables à la mise sur pied d'un service téléphonique d'information sur les médicaments. L'A.P.E.S. a également suggéré d'expérimenter ce service dans le cadre d'un projet-pilote.

Un double standard : le régime général et les établissements

Enfin, l'A.P.E.S. s'est dit étonnée de constater à quel point la croissance des coûts du régime général d'assurance médicaments soulève des actions et des investissements de la part du gouvernement alors qu'il ignore complètement la situation dans les établissements de santé. L'état de situation dressé pour justifier la compensation financière au déficit du régime général d'assurance médicaments est le même que celui dressé par les pharmaciens d'établissements et les gestionnaires du réseau.

« À notre avis, il est urgent de mettre en branle un chantier dont l'objet sera de dresser un bilan de situation et d'identifier des pistes de solutions aux problèmes d'accessibilité et de croissance des coûts des médicaments dans les établissements de santé », a conclu la présidente de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est une association qui regroupe tous les pharmaciens des établissements de santé au Québec, soit 1000 professionnels œuvrant dans plus de 250 établissements. Les pharmaciens en établissements de l'A.P.E.S. sont membres à part entière de l'équipe médicale : ils sont en contact avec le patient et jouent un rôle important mais méconnu du grand public.

-30-

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
(514) 286-0776

Relations avec les médias : Denise Courteau
Conseillère principale
Pyramide Relations Publiques
(514) 845-2257

